

Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 11 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 janvier le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à 18h30 à la Maison bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN.

PRESENTS :

Basse-Goulaine, Nantes Métropole
Communauté de Communes Sèvre et Loire

Mme METRO, Mr ZAOUÏ
Mr TEURNIER, Mr COIGNET, Mr DE CHARRETTE, Mme
LAURENT, Mr BERTIN, Mme COUILLAUD, Mme GUERIN-
GOULARD, Mr ROUSSEAU, Mr COUILLAUD, Mr
MARCHAIS, Mr PINEAU, Mr DAVID
Mme CHAPEAU, Mr CHARPENTIER
Mme CHAPEAU, Mr CORNU

Haute-Goulaine
Clisson Sèvre Maine Agglo

EXCUSE :

Mme Paragot

Etaient également présents :

- Mme Merlet, Mr Bricard, Mr Teillet, Mr Thiery-Collet, Mme Elise Vadaine, Mr Penverne.

Est nommée secrétaire, Xavier Zaoui.

AFFAIRES GENERALES

1. Représentation-substitution des EPCI à FP en lieu et place des communes pour la compétence GEMAPI

M Bertin demande à M Penverne du bureau d'étude GMTO Conseil de faire la présentation des changements des représentants suite à l'apparition des compétences GEMAPI (item 1, 2, 5, 8) et de la compétence partagée (item 12).

Mr Penverne fait part de la loi adoptée en décembre 2017 afférant aux compétences GEMAPI.

Les items 1, 2, 5, 8 et 12 ont été discutés.

Mr David : Y a-t-il obligation à terme de récupérer la digue de la Divatte ?

Mr Bertin précise que la digue de la Divatte ne fait pas partie du transfert car GEMAPI le prévoit en 2020, cet objet n'est donc pas à l'ordre du jour.

2. Approbation du PV du 30 novembre 2017

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 30 novembre 2017.

Mr Charpentier souhaite modifier un mot page 6, 4^{ème} paragraphe, enlever « marais » et noter « vignes » à la place.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

Approuve le PV à l'unanimité avec cette modification.

3. Présentation des nouveaux statuts du Syndicat

Mr Bertin précise que le vote des statuts se fera par article

L'article 1 : « la modification des statuts » est approuvé à l'unanimité

L'article 2 : « la constitution »

Mr Cornu indique que Clisson Sèvre, Maine Agglomération a pris une délibération concernant l'organisation de la compétence GEMAPI au 01 janvier 2018. Celle-ci indique une prise de compétence uniquement sur les items obligatoires 1, 2, 5, 8 et il précise que l'item 12 n'est pas inclus dans cette délibération car non obligatoire.

Mr Bertin : Il ne faut pas confondre l'item 12 « animation et concertation ... » avec l'animation découverte.

Mr Cornu : Le Syndicat ne peut pas présenter des statuts qui ne sont pas en accord avec la délibération de Clisson Sèvre, Maine Agglomération.

Mr Bertin indique qu'il regrette l'absence de Clisson Sèvre, Maine Agglomération pendant les réunions de comités de pilotages qui ont eu lieu à ce sujet cela aurait permis de pouvoir en discuter.

Mr Penverne : On note donc 3 collèges A, B, C.

Mr Bertin : Oui

Mr Cornu : Clisson Sèvre, Maine Agglomération est prêt à rediscuter cet item 12 en 2018 avec l'ensemble des Syndicats de son territoire.

Cet article 2 est voté à l'unanimité en intégrant un troisième collège correspondant à l'item 12

L'article 3 « objet et compétence » est approuvé moins une abstention.

L'article 4 « périmètre du Syndicat » est voté à l'unanimité

L'article 5 « Durée » est voté à l'unanimité

L'article 6 « siège » est voté à l'unanimité

L'article 7 « coopération entre le Syndicat Mixte et ses membres » est voté à l'unanimité

L'article 8 « comité Syndical »

Mr Bertin demande à Mr Penverne d'établir une note explicative pour la répartition des élus dans les 3 collèges.

L'article 8 « comité Syndical » est voté à l'unanimité avec l'ajout d'un 3ème collège.

L'article 9 « bureau Syndical » est voté à l'unanimité

L'article 10 « commissions » est voté à l'unanimité

L'article 11 « attributions du comité Syndical » est voté à l'unanimité

L'Article 12 « attribution du bureau » est voté à l'unanimité

L'article 13 « Attributions du Président » est voté à l'unanimité

L'article 14 « Le(s) Vice-Président » est voté à l'unanimité

L'article 15 « budget du Syndicat Mixte » est voté à l'unanimité

L'article 16 « calcul des participations des membres »

Mme Métro : Est-il nécessaire de préciser dans les statuts les critères pour le calcul des participations pour 2019, puisque c'est une discussion qui n'a pas encore eu lieu.

Mr Bertin décide d'enlever la liste des critères possibles dans les statuts.

L'article 16 « calcul des participations des membres » est après modification voté à l'unanimité

L'article 17 « receveur du Syndicat » est voté à l'unanimité

L'article 18 « adhésion et retrait d'un membre » est voté à l'unanimité

L'ARTICLE 19 « dispositions finales » est voté à l'unanimité

4. Calendrier de l'adoption des nouveaux statuts

Mr Bertin donne pour information le calendrier pour l'adoption des nouveaux statuts

5. Indemnité du comptable public

Mr Bertin demande si l'on accorde une indemnité au comptable public

Après discussions, et après en avoir délibéré, le Comité syndical:

Décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnité au comptable public

6. Consultation du CDG44 sur un contrat de prévoyance

Mr Bertin demande aux membres du comité d'autoriser le Syndicat à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque de prévoyance que va engager le CDG.

Mr Bertin demande aux membres du comité de prendre acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la possibilité de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 01 janvier 2019.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le syndicat à se joindre à la procédure de mise en concurrence du CDG et prend acte de la possibilité de ne pas signer la convention après études.